

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-09

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quèreilhac ;

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA REHABILITATION
DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SUR LA COMMUNE DE PERVILLE ET DEUX LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE GOLFECH**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de réhabilitation de logements locatifs émanant des communes de Perville et de Golfech.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

* la dépense subventionnable est plafonnée à 22 900 € HT par unité de logement

* le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité de logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante, article 204142, sous fonction 72.

* Autorisation de programme 2013	61 830,00 €
* Engagement à ce jour	33 348,00 €
* Engagement à la présente commission	13 740,00 €
* Disponible	14 742,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 13 740 € :

Demande de subvention

N° PROGOS	Commune	Opérations	Coût HT	Dépense éligible Neuf	SUBVENTIONS
LOG01886	PERVILLE	Aménagement de deux logements locatifs sociaux - Maison Woodley-	300 000,00 €	45 800,00 €	45 800 x 15 % 6 870 €
LOG01888	GOLFECH	Aménagement de deux logements locatifs sociaux 14 place de la Liberté	275 066,89 €	45 800,00 €	45 800 x 15 % 6 870 €

Observation : Opérations inscrites dans la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2013/phase 1

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,